de maîtresse façon, la politesse à ses gardiens.

Et il revint chez lui, à Malo-les-Bains, 57, rue Louis-Varenne.

Il put se croire quelques jours délivré du cauchemar, lorsque le 19 avril, la police descend en force dans son habitation : commissaire, inspecteur, quatre agents et un infirmier fouillant la maison, vident les malles suspectes, regardent sous le lit, pour découvrir le « fou évadé ».

La perquisition dura longtemps, mais fut vaine. Après le départ des policiers, le tailleur sortit tranquillement d'un simple placard dans lequel il s'était enfermé.

Et puis, l'orage parut écarté. On le laissa tranquille. Au vu et su de tous il se promena, chercha du travail et s'embaucha en qualité d'ouvrier tailleur chez M. Cottin, maître tailleur du 110e R. I., à Dunkerque.

Il vivait heureux sans vivre caché ! Brusquement, le 28 juin, le commissaire et deux agents surgissent dans son atelier ; ils entraînent l'évadé du Lommelet pour qu'il subisse « une visite de docteur ». Le bonhomme n'a pas le temps de se renseigner, de prévenir sa femme, on le pousse dans une camionnette, qui prend la route de Lille.

Et depuis, il est gardé à vue à l'asile du Lommelet. Quel est son degré d'aliénation mentale ? On ne l'a jamais fait savoir à sa femme. Mais d'abord, est-il fou ? C'est toute la question.

« Il n'est pas fou »

De côté et d'autre, nous avons puisé des renseignements.

La pauvre épouse de M. Maillard travaille maintenant pour deux, car il faut élever l'enfant.

« Lui, fou ! s'écrie-t-elle. Demandez à son patron M. Cottin, qui l'a employé un mois après son évasion. Demandez au commandant du génie Picquemal chez qui je suis employée. Allons donc ! il n'a qu'un défaut, et c'est d'être trop franc ».

L'honnête femme proteste de tout son cœur d'épouse. Elle s'indigne aussi : « Dites plutôt qu'on veut qu'il devienne fou. Un fou dans un asile peut sortir guéri, un homme sain y devient fou et n'en sort pas ».

M. Cottin, le maître tailleur, ne tarit pas d'éloges sur son employé. « J'en avais fait mon homme de confiance. Je n'ai qu'à me louer de lui. C'est un ouvrier intelligent, convenable, scrupuleux. Tant que je le pourrai, je lui garderai sa place ici ».

Et voici le commandant Picquemal.

Mme Maillard était bonne chez lui et occupait deux pièces au sous-sol. Un jour elle est venue lui demander si son mari, qui s'était enfui d'un asile d'aliéné, pouvait demeurer dans la villa.

« Vous pensez, nous dit le commandant, si j'ai accueilli cet homme avec méfience. Je l'ai interrogé, je l'ai surveillé pendant plusieurs semaines : il m'a dit (je me suis renseigné) toute la vérité sur sa situation. Jamais je n'ai rien remarqué chez lui d'anormal ».

Que peut-on conclure ? Il faut bien avouer que ces témoignages en faveur de M. Maillard sont troublants.

Exprimons donc le vœu d'un de nos interlocuteurs : « Que l'on soumette le tailleur, disait-il, à un nouvel examen mental. S'il est sain d'esprit, comme nous le croyons et comme il l'a prouvé, qu'on le rende à sa femme et à son enfant, avant qu'on en fasse, à force d'épreuves, cette fois, un fou ».

Ne serait-ce pas cette mesure qui donnerait satisfaction à tous ?

L. B.

L'acte général d'arbitrage devant la Chambre

Jeudi après-midi, à 15 h. 30, l'ordre du jour de la Chambre appelle la discussion du projet de loi tendant à autoriser la ratification d'une part, d'un protocole et de son annexe en date à Genève du 14 septembre 1929, relatif à des amendements au statut de la Cour permanente de justice internationale, et, d'autre part, d'un protocole conclu à Genève le 14 septembre 1929 entre les Etats signataires du protocole de signature du statut de la Cour permanente de justice internationale du 16 décembre 1920 et les Etats-Unis d'Amérique et relatif à l'adhésion des Etats-Unis d'Amérique au dit protocole du 16 décembre 1920.

Le rapporteur M. Maxence-Bible, demande à la Chambre d'approuver les deux protocoles soumis et d'autoriser le gouvernement à les ratifier.

Après intervention de M. Cachin qui annonça que « la guerre se préparait », l'ensemble du projet est adopté à mains levées à l'unanimité, moins les communistes.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant 1° à autoriser le gouvernement à adhérer à l'acte général d'arbitrage approuvé par la neuvième assemblée de la S. D. N. le 26 septembre 1928 ; 2° à autoriser la ratification de la déclaration en date à Genève du 19 septembre 1929 portant adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction de la Cour permanente de justice internationale telle qu'elle est décrite à l'article 36 des statuts.

M. Paul Baslid expose le but général du projet : « Il s'agit, dit-il, non pas de modifier ou de renverser l'état de choses existant, mais seulement de le compléter ».

Puis le rapporteur se félicite que, dorénavant, aucun litige ne soit écarté de la possibilité d'être soumis à la juridiction internationale. « La France ne doit pas paraître se dérober en aucune manière à cette juridiction » (appl.).

La suite de la discussion est alors renvoyée à jeudi prochain. Séance aujourd'hui à 15 heures : discussion des interpellations sur l'Indochine.

Un groupe de l'art musical constitué au Sénat

Un groupe de l'Art musical a été constitué au Sénat par MM. Heyez, sénateur du Nord et Jovelet, sénateur de la Somme.

Le bureau a été ainsi formé : Président, M. Jovelet (Somme) ; Vice-président, MM. Gaudaire Yonne et Sevignol (Haute-Garonne) ; Secrétaire, Heyez (Nord) ; Trésorier, Duchein (Haute-Garonne).

Un haut fonctionnaire russe a quitté le parti communiste

M. Nicolas Krukof-Angaronthy, secrétaire de la Banque commerciale pour l'Europe du Nord, banque en relations avec la Russie soviétique, vient de quitter ce poste et de quitter le parti communiste. Dans une lettre communiquée à la Presse, il donne les raisons politiques de sa détermination :

« Au cours des dernières années, j'ai souvent réfléchi si j'avais raison en luttant dans les rangs du parti communiste russe. Tout autour de moi j'aperçevais du bureaucratisme et de l'oppression des masses laborieuses, en guise de la liberté promise. Les arguments visant l'avenir ne me parurent point persuasifs. Au début, je pensais que la racine du mal était dans les hommes, dans les chefs criminels du parti. Mais ensuite je fus amené à la conclusion que le mal était dans le système même et que le système de l'oppression des masses laborieuses ne peut produire que les affreux résultats obtenus et ne peut aboutir qu'à l'impasse sanglante de violence et d'oppression où le pays fut acculé par la dictature actuelle.

» Mon activité politique et mon expérience personnelle m'obligèrent depuis longtemps à me poser directement la question si je pouvais rester membre du parti communiste russe. Les révélations des derniers temps, ne me disant d'ailleurs rien de nouveau, n'avaient servi qu'à confirmer la justesse de la solution négative de cette question. Devant ma conscience, je pris la ferme décision de quitter le parti et de lutter, au mieux de mes forces, pour mes idéals politiques, d'un commun effort avec tous ceux qui aspirent à la démocratisation du système soviétique ».

A la banque où il était employé, l'on déclare qu'il y eut congédiement et que la critique du régime soviétique n'était pas compatible avec l'emploi.

M. Krukoff habite Le Pecq, 1, quai Voltaire, dans un immeuble situé au bord de la Seine et précédé d'un jardin. La porte de la grille était hier soir fermée par une chaîne et un cadenas. Les concierges ne laissaient entrer que les locataires. Aucun visiteur n'était admis dans cette propriété privée.

L'ancien membre du parti communiste, qui est en relations avec M. Bessedowsky, a demandé protection à la police et a obtenu deux agents pour veiller à sa sécurité.

ORDRE DE TIRAGE des lots de la Loterie de la Presse

Le succès de la Loterie de la Presse est aussi complet qu'on pouvait le prévoir et l'espérer. S'il reste quelques jours pour la vente des billets, le nombre de ceux-ci est tellement réduit qu'on ne pourra certainement faire face à toutes les demandes.

Nous l'avons dit et nous le répétons, il importe à ceux qui en désirent encore de se hâter : on en refusera.

Le tirage aura lieu publiquement, comme nous l'avons annoncé, le 12 juin, à 16 heures et demie, dans la fumoir du Grand-Théâtre de Lille. Il sera fait par des aveugles de guerre.

Me Paul Fanyau, syndic de la Compagnie des Huissiers de Lille, présidera à la régularité des opérations.

Nous avons donné antérieurement le détail explicatif et descriptif des lots, nous n'avons donc pas à y revenir. Nous nous bornons à en publier la liste complète et définitive et l'ordre dans lequel ils seront tirés.

1. Un portefeuille d'une valeur de 50.000 fr.
2. Un portefeuille d'une valeur de 20.000 fr.
3. Un portefeuille d'une valeur de 10.000 fr.
4. Un portefeuille d'une valeur de 5.000 fr.
5. Voyage en Algérie (valeur 10.000 fr.).
6. Voyage aux Pyrénées (valeur 4.000 fr.).
7. Voyage à Nice (valeur 3.500 fr.).
8. Voyage en Belgique, visite des expositions (valeur 3.500 fr.).
9. Voyage en Belgique, visite des expositions (valeur 3.500 fr.).
10. Cinq jours à la mer. — 11. Piano. — 12. Motocyclette. — 13. Chambre à coucher. — 14. Salle à manger. — 15. Poste T. S. F. 5 lampes, tout équipé. — 16. Machine à écrire. — 17. Cuisinière mixte (gaz et charbon). — 18. Poste T. S. F. 3 lampes. — 19. Salon. — 20. Machine à coudre. — 21. Bibliothèque. — 22. Bureau américain et fauteuil assorti. — 23. Appareil photographique. — 24. Carpette laine. — 25. Porte-chapeaux. — 26. Trois paires draps (fine toile de Cholet). — 27. Jeanne d'Arc, buste marbre. — 28. Tailleur dame ou complet homme. — 29. Pardessus homme ou manteau dame. — 30. Mignon, buste marbre — 31. Trois paires drap (fine toile Flandres). — 32. Machine parlante Pathé. — 33. Ménagère (couverts métal argenté). — 34. Matelas pure laine. — 35. Demi-pièce vin rouge. — 36. Carpette laine. — 37. Toilette étagère. — 38. Demi-pièce vin blanc. — 39. Service café métal argenté (1er choix) — 40. Salamandre. — 41. Service table porcelaine filet or. — 42. Edredon, lampas broché, duvet blanc. — 43. Garniture cheminée, marbre rose et bleu turquin, application bronze. — 44. Fauteuil Moriss. — 45. Carillon Westminster. — 46. Carillon Westminster. — 47. Une obligation Ville de Paris 1919. — 48. Une obligation Ville de Paris 1919. — 49. Une carpette laine. — 50. Une carpette laine. — 51. Table à jeu. — 52. Bicyclette homme. — 53. Bicyclette dame. — 54. Machine à laver. — 55. Une obligation Ville de Paris 1919. — 56. Une obligation Ville de Paris 1919. — 57. Une obligation Ville de Paris 1919. — 58. Garniture cheminée en brocatelle, application bronze doré. — 59. Fauteuil anglais. — 60. Divan-lit. — 61. Collier or. — 62. Service verrerie. — 63. Une obligation ville de Paris 1919. — 64. Une obligation Ville de Paris 1919. — 65. Une obligation Ville de Paris 1919. — 66. Table à ouvrage. — 67. Bracelet filigrane or. — 68. Carpette lino. — 69. Service table faïence — 70. Service verre cristal. — 71. Table gigogne. — 72. Carabine. — 73. Couverture laine. — 74. Couverture laine. — 75. Bracelet or identité. — 76. — Mélodie (terre cuite). — 77. Une obligation Ville de Paris 1919. — 78. Une obligation Ville de Paris 1919. — 79. Six chaises cannées. — 80. Paire vases en grès de Sarreguemines. — 81. Montre Zénith. — 82. Lampe universel. — 83. Réchaud gaz. — 84. Stylo Parker. — 85. — Batterie cuisine aluminium. — 86. Stylo Waterman. — 87. Bague or perle fine. — 88. Batterie cuisine émaillée. — 89. Jardinière imitation Rouen. — 90. Trois douzaines mouchoirs homme. — 91. Trois douzaines mouchoirs dame. — 92. Service table faïence. — 93. — Service table pur fil. — 94. Jeu de Jacquet. — 95. Douze bouteilles Champagne. — 96. Marie-Antoinette, buste en biscuit. — 97. Encrier deux godets. — 98. Fauteuil rotin. — 99. Service pain, métal argenté, genre moderne. — 100. Bibliothèque tournante. — 101. Trente mètres guipure. — 102. — Boîte d'outils ménage. — 103. Bague chevalière. — 104. Coupe verre gravé Nancy. — 105. 12 couteaux corne, 12 couteaux à dessert avec écrin ; 106. Larousse ménager. — 107. Lustre électrique. — 108. Service à thé. — 109. Glace ovale. — 110. Larousse médical. — 111. Service liqueur cristal. — 112. Trois litres Eau de Cologne. — 113. Deux carafes cristal et argent. — 114. Garniture toilette. — 115. Garniture toilette. — 116. Chaise-longue de plage. — 17. Descente de lit. — 118. Bercelet or. — 119. Douze porte-couteaux. — 120. Lampe électrique. — 121. Trousse toilette. — 122. — Baromètre. —123. Tub et collier douche. — 124. Jardinière Delft. — 125. Stylo Unic. — 126. Service café. — 127. Pendule, coucou chanteur. — 128. Ecrin hors-d'œuvre. — 129. — Porte-parapluie faïence. — 130. Vingt mètres toile store. — 131. Attirail pêche à la ligne. — 132. Drageoir métal argenté. — 133. Service liqueur cristal. — 134. Outillage jardin. — 135. Sac pochette box bleu. — 136. Bol cristal garniture argent. — 137. Pipe ambre et écume, blague. — 138. Service madère. — 139. 12 couteaux à dessert et 12 fourchettes à fruits. — 140. Mallette fibre. — 141. Service à gâteaux porcelaine de Limoges (13 pièces). — 142 Descente de lit laine — 143. Bracelet montre homme. — 144. Bague or et perle japonaise. — 145. Service fumeur. — 146. Assiette gâteaux carrée. — 147, Stylo Bayard. — 148. Sac pochette éclair. — 149. Sac box gris perle. — 150. Boîte à biscuits. — 151. Trousse ombre et or pour cigares et cigarettes. — 152. Service à hors-d'œuvre. — 153. Réveil pendulette. — 154. Epingle cravate or et saphir blanc. — 155. Service à pain métal argenté, genre classique. — 156. Porte-mine Evercharp. — 157. Sac ballon. — 158. Encrier deux godets. — 159. Ecrin bureau. — 160 Plat hors-d'œuvres. — 161. Coffret cigares. — 162. Etui cigarettes, métal argenté. — 163. Portefeuille phoque. — 164. Portefeuille phoque — 165. Portefeuille phoque — 166. Trousse couture acier et argent. — 167. Garniture toilette. — 168. Balance ménage. — 169. Portefeuille maroquin. — 170. Pisteau métal argenté. — 171. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 172. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 173. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 174. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 175. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 176. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 177. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 178 Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 179. — Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 180. Encrier chêne. — 181. Escabeau. — 182. Vase métal argenté. — 183. Plateau à verres. — 184. Encrier vitrolyte. — 185. Bassine confiture. — 186. Service à café. — 187. Epingle cravate joaillerie. — 188. Assiette moderne à gâteaux. — 189 Descente de lit. — 190. Porte-mine Jif. — 191. Douze coupes champagne — 192. Buverd voyage. — 193. Douze fourchettes huîtres. — 194. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 195. Un quart obligation Ville de Perle 1910 — 196. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 197. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 198. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 199. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 200. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 201. Hachoir Universal. — 202. Coupe. — 203. Service à découper. — 204. Service à découper — 205. Petite épingle cravate or. — 206. Pelle à tarte. — 207. Epingle torsade or. — 208. Garniture toilette. — 209 Garniture toilette — 210. Couvre-lit. — 211. Cuve galvanisée. — 212. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 213. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 214. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 215. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 216. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 217. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 218. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 219. Un quart obligation Ville de Paris 1910 — 220. Un quart obligation Ville de Paris 1910. — 221. Fourneau essence. — 222. Lampe électrique. — 223. Cendrier marbre vert et lézard bronze doré. — 224. Trois bouteilles fine champagne Hennessy trois étoiles. — 225. Bon à lots de l'Exposition Coloniale. — 226. Bon à lots de l'Exposition Coloniale. — 227. Bon à lots de l'Exposition Coloniale. — 228. Bon à lots de l'Exposition Coloniale. — 229. Bon à lots de l'Exposition Coloniale. — 230. Bon à lots de l'Exposition Coloniale. — 231. Bon à lots de l'Exposition Coloniale. — 232. Bon à lots de l'Exposition Coloniale. — 233. Bon à lots de l'Exposition Coloniale. — 234. Bon à lots de l'Exposition Coloniale. — 235. Le numéro sortant donne droit, dans chaque série, à un bon à lots de l'Exposition Coloniale.

Un avion allemand, en panne, a atterri à Bailleul et à Ronchin

Les aviateurs allemands, MM. Fecher et Neiminger, devant leur avion, en compagnie de M. Césure, de l'A. Aé. N. F.

A BAILLEUL

Près de Bailleul, vers 9 h. 30, le douanier Annebique Marcel, en faction avec son collègue Eggenhans, près du village de Berthen, eut soudain son attention attirée par le ronflement d'un moteur d'avion. Levant les yeux, il aperçut un aéroplane peint en rouge qui descendait et atterrissait à 500 mètres de son poste. Les deux douaniers se précipitèrent aussitôt sur les lieux et constatèrent que l'appareil s'était posé normalement au milieu d'un champ de blé. Deux hommes en descendirent et déclinèrent leur identité. Le pilote s'appelait Rudolf Neiminger, 25 ans, étudiant, et le passager Frédéric Fecher, 26 ans, ingénieur à Darmstadt. Les aviateurs déclarèrent venir de Croydon (Angleterre) après un atterrissage à Saint-Inglevert (près de Calais). Ils se virent contraints d'atterrir assez brusquement par suite d'une panne dans le capot de l'hélice.

Après enquête de la gendarmerie de Bailleul, les étrangers se virent autorisés à reprendre leur voyage. A 14 h., le pilote s'éleva seul. Pour délester l'avion, le passager prit le train à Bailleul à destination de Ronchin.

L'aéroplane appartient à la Société de Darmstadt qui paiera les dégâts causés dans le champ de blé et s'élevant à cent francs.

A RONCHIN

Jeudi à 14 heures, nous étions avisés, qu'un avion allemand, biplace, venait d'atterrir, au champ de Ronchin-lez-Lille.

Il était piloté par son constructeur M. Fécher, qui en compagnie de M. Rudolphe Neiminger, revenait d'un meeting d'aviation qui avait eu lieu à Londres.

M. Césure, de l'A.C.N.F. qui se trouvait sur les lieux les reçut. Il s'agit de deux étudiants allemands, habitant Darmstadt ; ils nous ont fait les déclarations suivantes : « Nous nous sommes posés ici par suite d'un léger accident le chapeau de l'écrou tenant notre hélice ayant cédé. Nous avons déjà eu la même panne près de Bailleul. Nous venons de Londres où nous avons pris part à une fête d'aviation et nous regagnions l'Allemagne ».

Nous leur demandâmes quelques renseignements sur leur appareil. Il s'agit, dirent-ils, d'un biplan deux places, type 18, d'une force de 100 chevaux, pouvant atteindre la vitesse de 214 kilomètres à l'heure et la hauteur maximum de 8.500 mètres.

A l'heure où hier, nous quittions le terrain de Ronchin, les aviateurs étaient en train de réparer et espéraient repartir ce matin vers 9 heures.

Un habitant de Lambersart reçoit un prix Carnegie

Dans sa dernière séance semestrielle, le Conseil permanent de la Fondation Carnegie a décerné à M. Achille Caron, de Lambersart, sa plaquette de bronze avec diplôme et une allocation de 500 francs, pour le récompenser de multiples actes de courage et de dévouement.

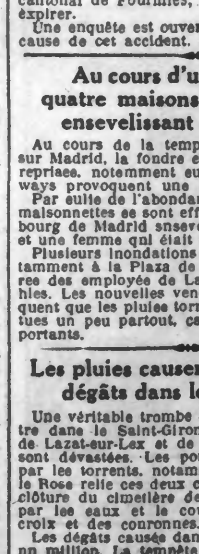

M. Achille CARON

M. Achille Caron, coiffeur de son état, habitant 22, avenue Becquart, à Lambersart, est né à Lille, le 16 décembre 1876. Il a élevé une famille de 11 enfants, dont 7 sont encore vivants.

Le distingué lauréat s'est signalé à maintes reprises par son courage et son sang froid, notamment dans sa commune, le 21 novembre 1924, où au péril de sa vie, il parvint à maîtriser un cheval emballé, non sans avoir été traîné sur une distance de quarante mètres.

D'autres actes de dévouement lui ont valu de nombreuses distinctions : Mention honorable et médaille de bronze des belles actions, Ministère de l'intérieur ; Croix d'honneur, médaille d'or, médaille de vermeil, de la Société Parisienne de Sauvetage ; Médaille de bronze, médaille d'argent, de la Société Républicaine d'Encouragement au Dévouement ; Mention honorable, médaille de bronze, médaille d'argent, de la Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais ; Plaquette de bronze, de la Fédération Nationale des Mutilés et Réformés.

M. Caron est, en outre, titulaire du Grand Prix Humanitaire du France et des Colonies.

Un carrier a été tué par l'explosion d'une mine à Trélon

Un accident, qui a malheureusement causé la mort d'un brave père de famille, s'est produit mercredi aux Carrières du Château-Gaillard, situées entre le bourg de Trélon et l'étang de la Folie, bien connu des touristes.

M. Hildavert Brunois, âgé de 29 ans, demeurant à Ohain, marié et père de trois enfants en bas-âge, venait de bourrer une mine quand celle-ci éclata prématurément. Le malheureux sauta avec les blocs de pierre et ses camarades de travail le dégagèrent horriblement mutilé.

Après qu'il eut reçu les soins d'un docteur local, il fut amené en automobile à l'Hôpital cantonal de Fourmies, où il ne tarda pas à expirer.

Une enquête est ouverte en vue d'établir la cause de cet accident.

Au cours d'une tempête quatre maisons s'écroulèrent ensevelissant 4 personnes

Au cours de la tempête qui s'est abattue sur Madrid, la foudre est tombée à plusieurs reprises, notamment sur un dépôt de tramways provoquant une grande panique.

Par suite de l'abondance des pluies, quatre maisonnettes se sont effondrées dans un Faubourg de Madrid ensevelissant trois hommes et une femme qui était alitée.

Plusieurs inondations se sont produites notamment à la Plaza de Toros, où les demeurées des employées de La Plaza ont été sinistrées. Les nouvelles venant de province indiquent que les pluies torrentielles se sont abattues un peu partout, causant des dégâts importants.

Les pluies causent de nouveaux dégâts dans le Sud-Ouest

Une véritable trombe d'eau vient de s'abattre dans le Saint-Gironnais. Les communes de Lazat-sur-Lez et de Lattraps notamment, sont dévastées. Les ponts ont été emportés par les torrents, notamment le pont qui sur le Rose relie ces deux communes. Le mur de clôture du cimetière de Latrape a été crevé par les eaux et le courant a emporté des croix et des couronnes.

Les dégâts causés dans la région dépassent un million. La tempête fait rage et la pluie ne cesse de tomber.

Deux soldats tués, deux blessés par l'explosion d'une mine

Au cours d'un exercice auquel se livrait un bataillon du sapeurs, dans les environs de Prague, une mine a fait explosion, provoquant la mort de deux soldats et en blessant grièvement deux autres.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un sérieux télescopage

A la suite d'une collision survenue à LA MADELEINE-LEZ-LILLE, entre un tramway Mongy qui conduisait le wattman Emile Hébert et l'auto pilotée par M. Verchain, qui fut assez sérieusement blessé, le wattman a été poursuivi pour blessures par imprudence.

Le tribunal de Lille le condamna à 50 fr. d'amende et à verser à l'automobiliste 3.000 plus 4.000 fr. d'indemnité. L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing fut déclarée civilement responsable.

En appel, après plaidoiries de Me de Lauwereyns pour Hébert et Me Soland pour M. Verchain, la Cour renvoie l'affaire au 17 juillet pour arrêt.

Les délits de boissons

Fernand Cauchi et sa femme, née Joséphine Caillard, avaient ouvert un restaurant autorisé, où illégalement ils vendaient des spiritueux.

Le tribunal de VALENCIENNES les a condamnés, le mari à 100 fr. d'amende ; sa femme à 200 fr.

Devant la Cour, les prévenus sont défendus par Me Soland.

La Cour confirme le premier jugement et ordonne la fermeture de l'établissement.

Les accidents d'auto

M. Victor Chrétien, notaire à MAUBEUGE, passait en auto à BEUVRY-LEZ-ORCHIES, lorsqu'il prit en écharpe un cycliste, la M. Honorez, employé du chemin de fer. Projeté sur le sol avec violence le malheureux cheminot succomba bientôt.

Le Tribunal de Douai a condamné l'automobiliste à 50 francs d'amende, avec sursis, et à verser à la veuve de la victime une indemnité de 101.806 francs.

Devant la Cour l'affaire est plaidée par Me Godin qui défend le notaire et par Me Delevallée qui représente la partie civile.

La cause est mise en délibéré.

⁂

Le 17 décembre dernier, vers 10 h.30, le chauffeur Auguste François, qui pilotait une camionnette et roulait à vive allure, renversa Avenue de Condé, à VALENCIENNES, M. Aimé Hurez, peintre qui, avec son père poussait une voiture à bras. Le malheureux piéton mourut le lendemain des suites de ses blessures.

Le Tribunal de Valenciennes a condamné François à huit jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende. Les époux Hurez ont obtenu 72.000 francs de dommages et intérêts.

Après plaidoiries de Me Godin et Fontaine, la Cour confirme les pénalités et réduit à 40.000 francs le chiffre des dommages et intérêts alloués en première instance à la partie civile.

⁂

M. Alois Vuylstèke, 44 ans, ingénieur, à Douai, a été poursuivi pour homicide involontaire pour avoir à DAINVILLE, renversé avec son auto M. Léon Delattre, 50 ans, qui revenait de son travail à bicyclette.

Le Tribunal d'Arras a condamné l'automobiliste à un mois de prison avec sursis, 50 francs d'absence et à verser 100.000 francs de dommages-intérêts à la veuve de la victime et 20.000 francs à chacun de ses deux enfants.

La Cour confirme les sanctions pénales, elle maintient les 100.000 francs d'indemnités allouées à Mme Delattre, mais réduit à 20.000 francs les dommages-intérêts accordés au fils de la victime et 10.000 fr. ceux attribués à la fille.

⁂

A la suite d'une collision entre deux autos les conducteurs MM. Eugène Xavier et J.-B. Doreux, ont été condamnés à 100 fr. d'amende par le Tribunal d'Avesnes. Mais M. Xavier qui ayant été blessé se portait partie civile a obtenu 2.627 francs de dommages-intérêts.

Les débats se poursuivront aujourd'hui.

Arrêtez-vous !

Pour ne s'être pas arrêté au signal d'un gendarme M. Pierre Delcroix qui circulait en auto, a été condamné par le Tribunal de BOULOGNE à 80 francs d'amende.

La Cour réduit cette sanction à 25 francs.

Les violences

Fernand Allart, cultivateur à FRESSIN, près d'HESDIN, au cours d'une discussion rossa un peu trop rudement son voisin M. Auguste Couche. Le Tribunal de Boulogne a infligé au trop irascible cultivateur 25 fr. d'amende et a accordé à M. Couche 500 francs de dommages-intérêts.

La Cour confirme la décision des premiers juges.

⁂

Le Tribunal de Béthune a condamné le polonais Ladislas Kazinski à un mois de prison et à verser une indemnité de 6.010 francs à son compatriote Michel Kiszel qu'il avait sérieusement mis à mal un jour de bagarre.

La Cour condamne par défaut Kazinski à trois mois de prison et confirme le chiffre des dommages-intérêts.

Un soldat qui tua son camarade à coups de pied s'est constitué prisonnier

La police recherchait un soldat nommé Lechat qui, à la suite d'une discussion, avait tué à coups de pied un de ses camarades et avait pris la fuite. Or le meurtrier dénué de ressources vient de se constituer prisonnier à Rochefort, après s'être volontairement mutilés les pieds afin d'entrer à l'hôpital où, a-t-il dit, la vie est meilleure qu'à la prison. Lachat sera poursuivi en Cour d'Assises pour assassinat et en Conseil de guerre pour mutilations volontaires. Sa victime devait se marier mercredi dernier.

L'HORRIBLE DRAME DE L'ARBRET

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On remarque la présence de MM. Bordeneveuse, directeur des P.T.T. à Arras ; Goudemand, maire de Bavincourt ; Crépin, maire de Sailly ; Dauhresse, maire de Bienvillers-au-Bois ; le maire de Couturelle et son Conseil municipal ; une délégation des anciens combattants de Bavincourt ; un groupe d'élèves des écoles de la localité portant des gerbes de fleurs, la maîtresse d'école, etc...

Une magnifique couronne offerte par le personnel des Postes et Télégraphes, est portée par M. Ogrel, facteur de l'Arbret, puis une couronne des A. C. de Bavincourt, dont M. Désiré Bussy faisait partie.

Au Cimetière

Après la cérémonie religieuse célébrée par M. l'abbé Lux, l'inhumation eut lieu au cimetière de Couturelle. C'est là que M. et Mme Busey furent enterrés, la fillette réclamée par sa vieille grand'mère fut dirigée vers Bienvillers-au-Bois.

Au cimetière, M. Bordeneve-Dessus, au nom de l'administration des P.T.T., prononça un discours dans lequel il retraça la belle carrière toute de probité et de dévouement du pauvre facteur qui était un fonctionnaire modèle.

M. Goudemand, maire de Bavincourt, prononça également les éloges du facteur et souhaita que les cruels assassins ne tardent pas à rendre des comptes à la Justice.

Les recherches des policiers

Pendant ce temps M. Droiton, commissaire, les inspecteurs Mauger, Faissat, Leroux et Dorise continuaient leur difficile enquête.

Chacun contrôlant l'emploi du temps d'individus suspects, interrogeant de nouveau des témoins de l'incendie, questionnant les habitants du quartier, et la journée se passa sans apporter le moindre renseignement précieux.

Pourtant sur une indication fournie les enquêteurs purent croire être sur une piste sérieuse. Ils allèrent vérifier l'alibi de la personne qui pouvait avoir quelque intérêt à la disparition d'un des membres de la famille Busey, mais, là encore, il leur fallut bien conclure qu'il n'y avait rien pouvant les mettre sur la voie. L'alibi fut reconnu exact.

Le mystère reste ainsi plus complet que jamais. Les hypothèses que nous avons émises subsistent toutes. Le problème paraît insoluble.

Un renseignement viendra-t-il changer tout cela ?

Les inspecteurs Meuger et Leroux, marchant à quatre pattes, parcourent le chemin qu'ont pu suivre les auteurs de ce lâche attentat, allant des emplacements de parcelles de cervelle relevées à plusieurs endroits. Aucune trace de sang, nulle part, sauf au pied de chaque clôture de fil de fer barbelé. Ceci a amené les inspecteurs à penser et à croire que le cadavre du facteur avait été transporté. Pouvait-on l'emporter si loin tout seul ? Non. Pour accomplir un parcours aussi long il fallut au moins être deux et les morceaux de cervelle trouvés ainsi indiqueraient bien que, avant de passer la clôture, le corps était déposé sur l'herbe.

Un homme seul ne pouvait pas faire tout ce carnage dans l'habitation, mettre le feu, diriger vers la ligne de chemin de fer tout proche le facteur et le ramener ensuite vers le baraque sans doute en flammes déjà à l'intérieur. Mais alors qui put incendier le maisonnette ? Est-ce que la lampe qui était allumée tomba sur le plancher et en explosant alluma le feu qui couva peut-être plusieurs heures ?

Rien de nouveau

Les points d'interrogatoire dans cette mystérieuse affaire sont fort nombreux et aucune réponse certaine ne peut quant à présent y satisfaire.

Les bruits d'arrestation qui ont couru un peu partout n'ont malheureusement pas la moindre relation avec le drame. Gosselin qui fut arrêté à Aubigny connaissait le crime et craignait qu'on lui fît un mauvais parti parce que connu dans les parages. Il y est ceci de bon c'est qu'il a quelques cambriolages.

La troisième journée reste aussi ténébreuse que la première. Souhaitons que celle d'aujourd'hui apporte du nouveau. — A. T.

Un cultivateur tué par un taureau en furie, à Haulchin

Hier, dans la soirée, M. Dupont Joseph, 24 ans, célibataire, domestique chez M. Jacquiars cultivateur, à la Croix Sainte-Marie, à Haulchin, était allé dans une pâture à proximité de la ferme pour ramener le bétail à l'étable : des vaches et un taureau de quatre ans qui, jusqu'ici s'était toujours montré très docile.

A un moment donné, l'attention des voisins fut attirée par les beuglements sauvages du taureau et aussi par des cris humains. Ils aperçurent alors le malheureux domestique à terre, sur lequel le taureau s'acharnait à coups de cornes. Deux fois, courageusement, les voisins essayèrent de dégager Dupont mais par deux fois, l'animal en furie s'élança sur eux, les obligeant à battre en retraite.

Enfin, le patron, M. Jacquars arriva, armé d'un bâton et accompagné de son chien. En sa présence, brusquement, le taureau se calma et se laissa conduire très docilement à l'étable.

On put alors relever le domestique qui avait été complètement mis à nu. Les intestins lui échappaient du ventre. Il avait été littéralement éventré. Il fut transporté aussitôt à la ferme où des soins lui furent aussitôt prodigués. Malheureusement, il décéda quelques minutes plus tard.

M. le docteur Valois, de Douchy, a constaté le décès. La gendarmerie de Denain a ouvert une enquête.

Un autocar tomba dans un précipice : deux tués, plusieurs blessés

On mande de Zaragoza que près de la frontière, un autocar est tombé dans un précipice.

Deux personnes ont été tuées et plusieurs grièvement blessées.

Nos récoltes de céréales

Le « Journal Officiel » publie les résultats de l'enquête du ministère de l'Agriculture sur l'état des céréales en terre à la date du 1er mai. En voici les chiffres totaux et les moyennes générales, comparativement à l'an dernier (rappelons que 20 signifie bon, 20 assez bon, 50 passable) :

Superficies ensemencées (hectares)

	1er mai 1930	1er mai 1929
Blés d'hiver	5.165.930	5.015.040
Blés de printemps	90.880	153.750
Méteil	77.600	84.290
Seigle	771.300	777.650
Orges	728.160	731.190
Avoines	3.473.500	3.394.850

Etat moyen des cultures

	1er mai 1930	1er mai 1929
Blés d'hiver	[illegible]	64
Blés de printemps	[illegible]	64
Méteil	73	66
Seigle	74	66
Orges	71	67
Avoines	73	62

La politique régionale

UNE MANIFESTATION SOCIALISTE SE DEROULERA LE 15 JUIN, A LILLE

La Section Lilloise du Parti Socialiste annonce qu'elle organise une manifestation le dimanche 15 juin, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de M. Henri Dillies, victime de l'incident tragique que nous avons relaté l'an dernier, à la veille du retour de M. Salengro à la Mairie de Lille.

Le Comité d'organisation a déjà enregistré l'adhésion de cinq groupes de gymnastes, de six sociétés musicales, de quatre-vingt-seize groupes, comités ou sections socialistes.

Dix-huit membres du Groupe Socialiste au Parlement ont déjà annoncé ou promis leur présence.

Le Parti Ouvrier Belge sera également représenté.

Le Congrès National de la Mutualité à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ce banquet, présidé par M. Désiré Ferry, groupait à la table d'honneur MM. Langeron, Georges Petit, Daniel Vincent, sénateur ; Gaston Roussel et Madame ; Auguste Potié, sénateur ; Mmes Langeron, Georges Petit, Coisne ; M. Degouy et Madame ; Spriet, adjoint au Maire de Lille et Madame ; MM. Coutel, Liermen, députés ; Grinda, Paucot, Louis Delepoulle, président des « Amis de Lille » ; Thanne, Bizezinski Nétouseck, consuls de Belgique, Pologne, Tchécoslovaque ; général Bocquet ; MM. Boujard, Simon, Demesmay, conseiller général ; Bazelis, président du Syndicat des pharmaciens ; Scultort, président de C.R.C.T.I.A du Nord, etc..., etc...

A l'heure des toasts, les discours furent prononcés par M. Roger LANGERON qui salua M. Désiré Ferry, dit l'œuvre de la Mutualité du Nord ; par M. SPRIET qui apporta la sympathie de la Municipalité Lilloise à la Mutualité